

la Chambre de s'attarder à des détails, et comme une étude est en cours et que des mesures devront être prises plus tard, je recommande simplement que nous agissions maintenant de façon provisoire, car la situation est critique.

Il faudrait augmenter immédiatement et de façon sensible le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse. On saura ce que j'entends par le mot «sensible» si on consulte le *Feuilleton*. Un avis de motion inscrit en mon nom demande que l'on porte la pension à \$150 par mois pour tous. Dans cette motion, je recommande d'éliminer le supplément de revenu garanti de même que la vérification des moyens et d'accorder une hausse générale de \$150. Je trouve cette solution préférable à celle qui se fonde sur la sélection. Je laisse au gouvernement le soin d'établir le montant de l'augmentation sensible du montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse que je réclame. Par exemple, si le gouvernement décide de porter la pension de \$75 à \$100 pour répondre à cette demande, je me permets de lui rappeler que le supplément de revenu garanti est fixé à 40 p. 100 de la pension de base. Par conséquent, une hausse de la pension de base de \$75 à \$100 entraînerait celle du supplément de revenu garanti à \$40 pour arriver à un montant global de \$140 par mois.

C'est moins que la hausse générale de \$150 que je réclame, mais c'est une sorte de compromis, car, comme je l'ai dit, la situation est critique et exige des mesures immédiates, peu importe ce qu'il adviendra du Livre blanc sur la sécurité sociale qui sera publié bientôt. Je crois que c'est le genre de choses qu'il faut faire. Il en est de même des pensions en vertu de la loi sur les pensions et des allocations en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je crois qu'il faudrait apporter des changements fondamentaux au régime des pensions et des allocations. Mais, pour le moment, nous pourrions remédier à l'urgence de la situation en accordant une augmentation proportionnelle uniforme aux termes de la loi sur les pensions, en majorant les allocations aux anciens combattants et en relevant le plafond de ces allocations.

Il y a beaucoup d'autres groupes. Je le répète, certains étaient visés, comme les fonctionnaires retraités, mais il existe d'autres groupes trop souvent oubliés, tels que les aveugles, les invalides et les handicapés. Si je les incluais dans ma motion, on me dirait qu'il y a le régime d'assistance publique du

Canada et qu'il y a les provinces. Je les mentionne dans mon exposé, car je ne voudrais pas que nous les oublions. Mais mon souci est aussi d'éviter la confusion, d'éviter que nous nous engagions dans une foule de voies différentes en perdant de vue l'objectif principal. Je demande à la Chambre de se concentrer sur ces deux groupes principaux... les vieillards pensionnés en général, dont un million et demi touchent des pensions aux termes de la loi sur les pensions, et les 200,000 vétérans environ qui relèvent de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

J'ai déjà dit que cette motion, bien que l'on puisse se demander s'il s'agit ou non d'une motion de défiance, est volontairement rédigée pour permettre deux interprétations. Si le gouvernement y est opposé, sous prétexte qu'il s'agit d'une motion de défiance, et déclare qu'il va voter contre, il ne nous restera évidemment que le choix d'exiger une mise aux voix et de laisser se prononcer les députés qui pensent que les pensions devraient être augmentées de même que ceux qui pensent le contraire. Mais grâce à la façon dont la motion est rédigée, il serait tout à fait conforme à certains précédents que le premier orateur ministériel déclare que le gouvernement accepte les objectifs et l'esprit de cette motion et qu'il estime nécessaire d'envisager une augmentation immédiate des pensions versées aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse, ainsi que les pensions et allocations des anciens combattants. Si le gouvernement adopte en fait cette position, la motion devra être mise aux voix à 9 h 45 mais ce sera un vote à l'unanimité et le gouvernement ne tombera pas. Nous n'y tenons pas, pas pour aujourd'hui. Ce ne serait d'aucun intérêt à l'heure actuelle. Il y a trop à faire ici pour qu'on procède à un scrutin immédiatement. Mais, pour parler franchement, nous voulons mettre le gouvernement au pied du mur sur cette question et nous lui demandons de faire face à la situation en faisant ce qu'il doit faire, en disant qu'il accepte cette proposition. Cela étant, il y aura un vote à l'unanimité à 9 h 45 et tout sera bien. Tout ce que nous aurons à faire alors, c'est d'attendre que le gouvernement se mette à l'œuvre et présente un projet de loi avant la fin de la session. Sinon, il faudra qu'il y ait de nouvelles élections et ce sera au pays de décider dans quelle mesure le gouvernement s'intéresse réellement à nos vieillards.

Je n'ai plus que deux choses à dire, mais comme il ne me reste que deux minutes, je devrai faire vite. D'abord, que les ministériels